

CONSEIL COMMUNAL DU 28 AVRIL 2023

Présents: Le bourgmestre Félix Eischen (CSV), les échevins Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelmann (CSV), les conseillers communaux Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Nathalie Heintz (LSAP), Natacha Koch (CSV), Guy Kohlen (CSV), Patrick Krecké (DP) et Claudine Meyer (LSAP) ; Le secrétaire communal, Marco Haas.

Excusé: André Noesen (déi gréng)

Début de la séance: 08.30 heures.

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés unanimement à l'exception des points 7.1 et 7.2.

SÉANCE PUBLIQUE

COMMUNICATIONS

Au début de la séance, le bourgmestre Félix Eischen (CSV) excuse l'absence du conseiller André Noesen (déi gréng).

Le conseiller Guy Breden (CSV) a fait le point de la situation actuelle du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI).

La presse a mentionné à plusieurs reprises la situation problématique qui règne, actuellement, au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI). Notamment au niveau de la gestion du personnel, des finances et de la satisfaction des collaborateurs.

En conséquence, un groupe de travail composé de cinq membres du comité et de trois membres du bureau a alors été constitué et a travaillé de manière intensive, cherchant également un prestataire pour les trois audits qui se sont déroulés de juin 2022 à mars 2023.

Le président et le vice-président ont finalement démissionné. Une place s'est libérée au sein du bureau du syndicat. M. Guy Breden (CSV) a posé sa candidature et a été nommé.

De nombreuses mesures doivent être prises pour améliorer la situation actuelle. L'audit a révélé que le personnel est très inquiet et que les communes sont très insatisfaites du travail du syndicat. 50 % des fonctionnaires qui se sont exprimés sont mécontents. Normalement, 10 % d'insatisfaction peuvent être acceptés, moins de 30 % peuvent être corrigés et au-delà de 30 %, il est très difficile de remédier à la situation.

Dans le domaine des finances, la situation est moins préoccupante, mais des mesures doivent tout de même être prises. Il précise que le rapport sur les trois audits sera accessible aux conseillers au cours des prochaines semaines, après que ceux-ci auront été mis en conformité avec la législation sur la protection des données.

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) espère qu'ainsi les tensions entre le SIGI et les communes seront apaisées.

La conseillère Nathalie Heintz (LSAP) rend compte de la séance de l'UGDA en évoquant le bilan et les frais par heure de l'enseignement musical. Ceux-ci augmentent pour 2023/2024 à 7.156,32€ par semaine et par élève. Cela représente une hausse de prix de 23,76 % par rapport à l'année précédente, due e.a. à deux tranches indiciaires et à la revalorisation des carrières.

Elle signale encore que la date limite pour les inscriptions aux cours de musique est fixée au 1er juin, et que l'organisation scolaire doit être votée jusqu'au 1^{er} septembre 2023.

Le conseiller Guy Kohlen (CSV) remercie le collège échevinal pour sa présence lors de l'inauguration des nouveaux locaux de l'Office Social où celui-ci a pu se rendre compte que les employés sont installés dans de bonnes conditions et que les fonds supplémentaires ont été bien investis. Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) présente aux conseillers le nouveau collaborateur communal, à savoir Marc Georges qui fait partie des membres du service technique.

En vue des élections communales du 11 juin prochain, trois partis ont présenté des listes complètes: la LSAP (liste 1), la DP (liste 2) et la CSV (liste 4). En revanche, « déi gréng » (liste 3) se présentent avec huit candidats et les « Piraten » (liste 5) avec dix candidats.

3.384 Luxembourgeois sont inscrits sur les listes électorales. Parmi les 1.749 électeurs potentiels non-Luxembourgeois, 479 se sont inscrits, ce qui représente un taux de 27,44 %.

Dix bureaux électoraux sont prévus lors des élections, soit un de plus que la dernière fois: quatre à Kehlen (tous regroupés dans l'école à salle de musique), deux à Keispelt (un dans le hall MUKEME et un dans la salle de répétition de la musique), deux à Nospelt (au centre culturel) et deux à Olm (dans la nouvelle salle des fêtes).

Finalement, le bourgmestre fait également état d'une discussion avec les citoyens qui se sont mobilisés dans le cadre des futurs projets sur le site du Schockweilerhaff et qui ont l'intention de créer une association sans but lucratif pour défendre leurs intérêts.

1. Compromis, contrats et actes notariés

1.1. Compromis pour l'acquisition d'une parcelle à Kehlen au lieu-dit « rue des Champs »

Par ce compromis, la commune de Kehlen achète un terrain de 4 m² dans la rue des Champs à Kehlen, numéro cadastral 1715/6051 de la société CREAHS Invest Sàrl.

1.2. Acte de cession gratuite d'une parcelle de terrain sise à Kehlen au lieu-dit « An der Hiel »

Par cet acte notarié, l'association Œuvres Paroissiales Saint-Martin de Dudelange Asbl cède gratuitement une parcelle de 1 m², sise « An der Hiel » à Kehlen, numéro cadastral 2023/7395, à la commune de Kehlen.

2. SICONA - Convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain

Cette convention, conclue pour une durée de 10 ans, prévoit que la commune de Kehlen met gratuitement à la disposition du Syndicat intercommunal pour la Conservation de la Nature (SICONA), pendant la phase des travaux d'extension du centre de biodiversité à L-8393 Olm, 12, rue de Capellen, une partie d'une parcelle ayant une contenance totale de 77 m², à savoir 57,80 m². Après la phase des travaux d'extension, le SICONA installera trois emplacements pour stationnement de voitures et trois bornes de recharge pour voitures électriques sur la partie de parcelle en question, ainsi que 2 nouveaux arbres en vue de compenser celui qui a dû être enlevé en début de travaux.

3. Devis

3.1. Etude et comptage de trafic

Le conseil communal approuve le devis concernant l'étude et le comptage de trafic sur le territoire de la commune de Kehlen, devis établi par le service technique communal en date du 29/03/2023, au montant total de 46.000 Euros hTVA.

3.2. Mesures d'apaisement du trafic et de sécurisation des passages pour piétons dans la rue de Kopstal à Meispelt

Pour des mesures d'apaisement du trafic et de sécurisation des passages pour piétons dans la rue de Kopstal à Meispelt, le devis établi par le bureau d'études d'ingénieurs-conseils Schroeder & Associés SA prévoit une dépense de 96.445,30 €.

3.3. Mesures d'apaisement du trafic et de sécurisation des passages pour piétons dans la rue de Nospelt à Kehlen

Pour des mesures d'apaisement du trafic et de sécurisation des passages pour piétons près de la maison n°9 dans la rue de Nospelt à Kehlen, le devis établi par le bureau d'études d'ingénieurs-conseils Schroeder & Associés SA prévoit une dépense de 76.377,88 €.

4. Subsidés

4.1. Don à l'association « VCL-Union Esch » - Flèche du Sud

Le collège échevinal propose d'accorder un subside de 250 € à la « Vélo Union Esch » pour l'organisation de la « Flèche du Sud » dont le trajet passe aussi par la commune de Kehlen.

4.2. Don à l'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA) - Diverses manifestations

En guise de soutien à diverses manifestations, l'UGDA reçoit un don de 50 €.

4.3. Don à la Fédération Régionale des pompiers Centre - Camp des jeunes Pompiers

La Fédération Régionale des Pompiers Centre organise en juillet à Eischen un camp pour 120 jeunes pompiers, encadrés par 30 moniteurs. Le collège échevinal alloue un subside de 500 €.

4.4. Subsidés divers

Au cours du 1er trimestre 2023, 21 des demandes de subsidés ont été adressées à la commune de Kehlen par diverses associations luxembourgeoises. La commune accorde à ces associations en tout 3.000 € de subsidés.

5. Dépôt des statuts de l'association « Demy Rebounders a.s.b.l. » - information

Le nouveau club de Basket-Ball « Demy Rebounders a.s.b.l. », avec siège à Keispelt, a déposé ses statuts pour information à la commune.

6. JUKI a.s.b.l. - Convention tripartite 2023 relative au fonctionnement du service de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes

La convention tripartite 2023 entre l'État, la commune de Kehlen et le gestionnaire Juki a.s.b.l. règle le fonctionnement et le financement du service de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes.

7. Modification ponctuelle (MOPO) du plan d'aménagement général (PAG)

7.1. Plans d'aménagement particuliers (PAP) « Beichel phase 1 » à Kehlen et « Iwwert der Kräizhiel » à Nospelt

Par cette modification ponctuelle du plan d'aménagement, sont corrigées quelques erreurs matérielles. Ainsi, la surface scellée a été estimée trop petite et une hauteur mal calculée.

Ladite modification du PAG de Kehlen résulte également de la rectification de deux autres erreurs matérielles, à savoir la mise à jour des coefficients relatifs aux degrés d'utilisation du sol de deux PAP-NQ de la partie graphique issus de PAP approuvés :

- le « PAP NQ Beichel – Phase 1 » - le coefficient de scellement du sol doit être 0,70 pour être conforme au PAP en vigueur approuvé avant la refonte du PAG et maintenu en vigueur, et non 0,60.
- LE « PAP NQ Iwwert der Kräizhiel » : le coefficient d'utilisation du sol doit être 0,65 pour être conforme au PAP en vigueur approuvé avant la refonte du PAG et maintenant en vigueur, et non 0,50.

7.2. Classement en zone de bâtiments et d'équipements publics (BEP) - Annexe mairie à Kehlen

Il s'agit ici de la maison Elcheroth qui est classé en zone de bâtiments et d'équipements publics afin de permettre une extension plus profonde de l'annexe, tandis que la maison et le jardin restent protégés.

L'administration communale de Kehlen a acquis les parcelles n°1946/4718 et 1947/4719, situées dans la section A de Kehlen au lieu-dit Kehlen, en vue d'y construire une annexe de la mairie et de reclasser ces parcelles en « Zone de Bâtiments et d'Équipements publics (BEP) » afin qu'elles correspondent plus à leur destination future.

8. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestres et échevins

Certains règlements de circulation d'urgence du collège échevinal sont confirmés rétroactive-

ment : du 17 avril au 31 mai pour des travaux dans la rue des Prés à Nospelt ; du 3 au 28 avril pour des travaux dans la rue Hiel à Kehlen ; du 15 avril au 5 mai pour des travaux dans la rue des Romains à Kehlen et du 17 au 29 avril pour des travaux dans la rue des Champs à Kehlen.

SÉANCE À HUIS CLOS

9. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants - démission d'un employé communal de la catégorie B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal approuve la démission volontaire d'un employé communal de son poste dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social auprès du Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants/Crèche avec effet au 01/06/2023.

10. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants - Nomination d'un employé communal de la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social avec décision de classement

Le conseil communal nomme un employé communal au poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen/SEA Crèche à tâche variable de 20 à 30 heures par semaine, sous le statut de l'employé communal et à durée indéterminée.

11. Structures d'accueil de la commune de Kehlen - Extension de la tâche d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal décide l'extension de la tâche d'un employé communal aux structures d'accueil de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social (aide-éducatrice), d'actuellement 18 heures par semaine à 26 heures par semaine à partir du 01/06/2023.

Présentation du projet Hall sportif avec piscine du site Elmen par l'architecte Louis Weisgerber

L'architecte Louis Weisgerber présente le projet du hall sportif avec piscine sur le site Elmen.